

7

**RELIGIONS,  
ETAT ET SOCIETE  
REFLEXIONS  
COMPLEMENTAIRES**

*Christoph Bochinger*

Les chapitres précédents ont réuni et évalué les résultats des 28 projets individuels selon les axes principaux du PNR 58. Ce processus a généré une plus-value dans de nombreux domaines par rapport aux résultats isolés des différents projets, déjà très riches en tant que tels. La mise en parallèle a permis de décrire plus précisément, et parfois de rendre visibles, des faits et des tendances portant au-delà des résultats des projets individuels.

Il en ressort que les résultats empiriques des projets, malgré leurs approches très diverses, ne se contredisent guère. Au contraire, ils se confirment mutuellement à de nombreux niveaux. Ainsi, les différentes études quantitatives arrivent à des conclusions très similaires, par exemple par rapport à la religiosité des individus. Dans plusieurs cas, les résultats des études qualitatives ont également contribué à mieux expliquer les conclusions quantitatives. En ce qui concerne la recherche sur les schémas de perception, par exemple par rapport à l'islam, au bouddhisme et au christianisme, les projets de science des médias font des constats comparables aux études ayant analysé les attitudes des individus. Ceci suggère fortement que les deux éléments sont étroitement liés (ce qui n'a toutefois pas pu être vérifié de manière empirique). Les différents projets portant sur le rôle de la religion ou des religions dans les institutions étatiques arrivent à des résultats similaires, tout comme les études s'intéressant au sujet « religion et migration ». En ce qui concerne les questions de genre, de nombreux parallèles sont apparus dans le cadre de projets portant sur différentes communautés religieuses.

La simultanéité des études hétérogènes dans le cadre du PNR 58, portant toutes sur un pays relativement petit, mais très diversifié du point de vue de la religion, a permis une « description dense » (Geertz 1966), fondée sur des bases empiriques, du paysage religieux en mutation en Suisse. Ceci représente certainement un cas unique jusqu'ici, tout au moins en Europe occidentale.

Ce chapitre final est consacré aux conclusions pouvant être tirées de l'ensemble des résultats du PNR 58. Ses points forts et ses points faibles y seront identifiés et des réflexions complémentaires seront formulées. Simultanément, cette démarche reflète des questions fondamentales de la science des religions :

- Dans quels domaines de la vie personnelle et sociale «les religions» sont-elles présentes aujourd'hui ?
- Existe-t-il des différences entre les religions en ce qui concerne leur rapport avec ces domaines ?
- Où se situent les points de conflits potentiels ? Dans quels contextes et sous quelles conditions la religion contribue-t-elle à une stabilisation de la société ?
- «Les religions» s'adaptent-elles l'une à l'autre par la coexistence au sein d'une même société ?
- Dans quelle mesure les réponses apportées à ces questions peuvent-elles servir de base décisionnelle à l'Etat ?
- Quelles questions subsistent et quelles sont les lacunes de la recherche ?

Il s'agit de questions importantes et fondamentales, auxquelles les résultats concrets des recherches ne fournissent souvent pas de réponses directes. C'est pour cette raison que nous allons présenter des résultats transversaux du PNR 58 de façon cohérente sous le point 7.1. Sur la base des problématiques énoncées au point 7.1, nous formulerons des conclusions générales portant sur des applications pratiques dans la section 7.2. Enfin, nous présenterons des pistes de recherche découlant du PNR 58 au point 7.3.

## 7.1 RESUME DES RESULTATS TRANSVERSAUX

### 7.1.1 DIVERGENCE ENTRE LA RELIGIOSITE INDIVIDUELLE ET LA PRESENCE PUBLIQUE DU DISCOURS RELIGIEUX

Comme mentionné en introduction du présent volume, la thématique de la religion est fortement présente dans le discours public en Suisse, tandis qu'au niveau de l'individu, la religion affiche un recul depuis des décennies, du moins sur le plan institutionnel. Le discours public sur la religion s'est par conséquent clairement détaché de la religiosité des individus et du caractère autrefois religieux des institutions étatiques, ce qui a des implications considérables sur le traitement objectif et scientifiquement fondé de la thématique de la religion en Suisse.

Ce constat est certainement l'élément le plus important de l'ensemble des résultats du PNR 58 et s'étend sur tous les chapitres de ce volume de synthèse. Il permet une différenciation empirique de la thèse largement répandue du « retour de la religion » dans les sociétés modernes tardives. En ce qui concerne la Suisse au moins, les résultats du PNR 58 indiquent clairement que ce « retour » se limite à la perception publique de la thématique religieuse (dans les médias, les débats politiques, les préaux des écoles, les institutions étatiques, etc.) et doit être différencié de la question de la religiosité des individus. Diverses observations vont dans le sens contraire, par exemple la forte attirance exercée par certaines Eglises libres et l'importance élevée de la religion pour certains groupes de migrants, mais n'altèrent en rien ce constat global. A ceci s'ajoute que la sécularisation institutionnelle – dans le sens d'une séparation entre la responsabilité de l'Etat et les fonctions spéciales d'acteurs ecclésiastiques et d'autres participants religieux, par exemple dans le domaine de l'aumônerie – progresse toujours davantage au sein des institutions étatiques comme les écoles, les foyers, les prisons ou les hôpitaux. Ce processus est largement indépendant de la possible influence de la religion – toujours plus importante dans le domaine public – sur ces institutions, par exemple en raison d'une pluralisation des appartenances religieuses au sein des institutions concernées.

Pour ce qui est de la religiosité des individus, les résultats du PNR 58 confirment une tendance observée depuis des décennies déjà dans plusieurs sociétés d'Europe occidentale: dans des situations de vie de plus en plus nombreuses, les individus ont de moins en moins fréquemment recours à la religion

traditionnelle, à savoir institutionnelle<sup>125</sup> (voir chapitre 3). Les résultats quantitatifs soutiennent ce propos, notamment pour les personnes socialisées selon des principes chrétiens. En se fondant sur les résultats qualitatifs du PNR 58, une tendance similaire s'observe chez les juifs et les bouddhistes tibétains également. Celle-ci se traduit par une distanciation par rapport aux positions traditionnelles ou orthodoxes des communautés religieuses et par un recul de l'importance de la religion dans la vie quotidienne. Au-delà du PNR 58, plusieurs études internationales notent une tendance comparable dans la population musulmane des pays occidentaux (p. ex. Norris/Inglehart 2009).

Des comparaisons avec des études antérieures en Suisse (notamment les deux études qui précèdent celle de Stolz et al./MOSAiCH), ainsi que des recoupements intergénérationnels suggèrent que la religiosité, dans le sens d'une appropriation de préceptes institutionnels, affiche un recul constant. Ceci se répercute également sur le nombre de fidèles des communautés religieuses (voir chapitre 2 du présent ouvrage). Les grandes Eglises, en particulier, ne cessent de perdre des membres. Les fidèles restants, pour leur part, participent toujours moins souvent aux services religieux et aux autres événements collectifs et n'ont guère recours aux prestations offertes par leurs Eglises.

Le recul de la participation des fonctionnaires religieux dans les institutions étatiques s'explique principalement par la différenciation sociale croissante (voir chapitres 5 et 6 du présent volume). Tandis que les écoles se sont déjà progressivement émancipées des Eglises au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Etat endosse désormais dans de nombreux cantons également la responsabilité du dernier domaine restant aux Eglises dans les écoles publiques: l'enseignement de la religion. Aujourd'hui, un enseignement sous responsabilité de l'Etat pour l'ensemble des élèves remplace l'enseignement confessionnel coopératif presque partout en Suisse (voir chapitre 6 du présent tome et Joedicke et al., rapport final). Les Eglises, et depuis peu d'autres collectivités religieuses également, n'ont plus qu'un rôle consultatif. Fréquemment, mais pas dans l'ensemble des cantons, l'enseignement religieux confessionnel a d'ailleurs complètement disparu des plans d'étude.

De tels développements vers une différenciation (et, dans ce sens, vers une sécularisation) s'observent également dans d'autres institutions étatiques: dans

---

**125** La question de la pertinence de ce constat pour d'autres formes de religion sera développée plus bas.

les établissements pénitentiaires, les aumônières et aumôniers se concentrent aujourd'hui largement sur leur tâche de base, soit répondre aux besoins religieux des personnes détenues, tandis qu'ils remplissaient une multitude d'autres fonctions, par exemple sociales, il y a quelques décennies encore. Les lignes directrices des foyers pour enfants et adolescents ne contiennent plus guère de références religieuses. Ici, la religion n'a d'importance que pour les personnes employées en ce qui concerne la motivation et la gestion des tâches quotidiennes.

L'observation faite par certains projets qualitatifs du PNR 58 selon laquelle le recul des attachements religieux ne s'opérerait pas de manière uniforme semble toutefois contredire cette tendance générale. Chez divers groupes issus d'horizons religieux différents, un développement contraire semble en effet s'opérer. Ainsi, le projet Gerson et al. note une croissance significative chez les juifs ultra-orthodoxes et chez certains mouvements juifs réformés. Des évolutions semblables sont observables pour diverses Eglises libres et plusieurs religions issues de l'immigration, tant dans le domaine de l'islam et de l'hindouisme tamoul que pour les Eglises africaines ou asiatiques en Suisse. Etant donné qu'il s'agit ici de minorités relativement modestes par rapport à l'ensemble de la population, ce « revival des petits » passe presque inaperçu au niveau statistique.

Ces développements suggèrent néanmoins que la différenciation générale de la société tend à polariser le paysage religieux. Si d'un côté, la sécularisation continue de croître, l'attachement religieux augmente de l'autre côté. Il n'est dès lors guère surprenant que le retrait de la religion des institutions étatiques s'accompagne de conflits. L'ensemble des projets du PNR 58 portant sur de telles institutions montre que les représentants des communautés religieuses et des individus fortement religieux tentent toujours d'intégrer leurs opinions et leurs actions dans les institutions étatiques, et ce pas uniquement dans des domaines où la « religion au sens strict » a sa place. Ce phénomène est certainement le plus nettement visible dans les instituts de formation des enseignantes et des enseignants (voir projet Stienen et al.).

La forte présence de la religion dans le discours public contraste avec le recul de la religiosité et l'érosion du nombre de membres touchant la plupart des communautés religieuses (voir chapitre 4 du présent volume). Les projets du PNR 58 portant sur les médias constatent que si le christianisme reste la tradition religieuse la plus fréquemment évoquée, l'islam et le bouddhisme,

notamment, font l'objet d'articles toujours plus nombreux ces dernières années. Aujourd'hui, la religion n'est cependant pas uniquement un thème courant dans les médias, mais également dans le domaine public et en politique. L'importance croissante de la religion dans le discours public s'accompagne de jugements tranchés, parfois positifs, mais le plus souvent négatifs, sur les religions : lorsque des cas choquants peuvent être rapportés, par exemple des attentats terroristes perpétrés par des organisations islamistes ou des abus sur des enfants de la part de prêtres catholiques, les médias sont à l'affût (religion liée à un événement négatif, voir projet U. Dahinden et al.).

Cette apparente contradiction entre le fléchissement de l'importance de la religion chez les individus et les institutions d'une part, et l'augmentation de son poids dans le discours public d'autre part, s'évapore toutefois lorsque l'on considère la façon dont la religion est traitée dans les médias. Ainsi, les religions, notamment non chrétiennes, sont surtout utilisées de manière arbitraire pour expliquer les conflits politiques et pour marquer une frontière entre les groupes « autochtones » et « étrangers ». Les reportages portant sur des thèmes religieux au sens strict sont par contre relativement rares (à l'exception du domaine assez restreint d'une information plutôt traditionnelle portant sur les Eglises). Contrairement à ce qui est souvent suggéré dans le débat sur les *Public Religions* (Casanova 1994), la « présence publique » ne signifie pas, du moins en Suisse, une valorisation de la religion en tant que telle, mais bien plutôt l'exploitation de cette dernière pour labelliser d'éventuels problèmes sociaux.

Le constat fait par les projets portant sur les médias coïncide avec les résultats d'autres projets du PNR 58 concernant par exemple les discussions de préaux et autres formes de communication entre adolescents (projets J. Dahinden et al., Giordano et al.). Dans ces contextes également, la religion, associée comme dans les médias aux jugements positifs ou négatifs, fait souvent office de critère pour délimiter les différents groupes. Il est par exemple reproché aux jeunes musulmans que leur religion opprimerait les femmes et autoriserait le « mariage forcé ». A l'image des médias, les participants ont ici aussi recours à des critères n'ayant que peu de rapport, voire aucun, avec les messages centraux des religions concernées. Ces critères découlent plutôt de domaines sociaux non religieux, comme les débats sur les questions de genre. Des schémas de perception similaires se reflètent en outre dans les débats nationaux sur les minarets ou la burqa et jusqu'aux arguments des textes soumis à votation en la matière ces dernières années.

A cet égard apparaît un effet supplémentaire, décrit par plusieurs projets du PNR et traité dans les chapitres de synthèse 2, 3, 4 et 6: la perception d'un groupe spécifique comme étant d'une « religion étrangère » semble déclencher un processus inverse d'identification chez les auteurs de cette stratégie de démarcation consistant à se définir eux-mêmes comme religieux également. En se fondant sur divers projets du PNR 58, le chapitre 4 indique ainsi que de plus en plus de personnes en Suisse ne se démarquent plus des musulmans selon l'opposition « islam versus Occident », mais selon l'antagonisme « islam versus christianisme ». Les chapitres 2, 3 et 6 font également état de tels processus.

Il semble que plus les auteurs de ces caractérisations classifient les « étrangers » comme étant « religieux » (p. ex. « musulmans »), plus ils se considèrent eux-mêmes comme « chrétiens ». Ce processus s'avère être largement indépendant d'un intérêt personnel pour la religiosité chrétienne traditionnelle, de l'expérience religieuse, de la participation aux services, de la pratique religieuse individuelle, ou encore des enseignements religieux du péché et du pardon, etc. La religion peut donc visiblement être activée comme marqueur d'identité par des individus ou des groupes ne pratiquant pas la religion et ne professant pas de croyances religieuses spécifiques. Dans le cadre de modèles des dimensions de la religiosité individuelle, ces groupes ne se retrouveraient probablement que dans la dimension du « belonging » (ou éventuellement d'une nouvelle dimension qui pourrait être nommée « labelling »). Le modèle classique des dimensions de Charles Glock, sur lequel se fonde entre autres le *Moniteur des religions* de la Fondation Bertelsmann, ne contient pas de telles dimensions (voir Glock 1967, Huber 2003, Stiftung Bertelsmann 2008).

Par effet de miroir, les éléments de ce genre d'auto-identification chrétienne sont liés aux caractérisations de minorités ayant une « religion étrangère »: tandis que l'islam est par exemple représenté comme misogyne, le contraire est automatiquement attribué au christianisme (et ce malgré le fait que la question des genres dans l'Eglise catholique romaine soit quelque peu en opposition avec cette caractérisation positive).

Les données et les recherches disponibles ne permettent pas de circonscrire les implications liées au fait de se définir comme « chrétien » sans posséder pour autant d'identité religieuse dans le sens traditionnel. Un véritable renversement de tendance se dessine-t-il au sein de la population suisse en ce qui concerne la religiosité? Tous les indices laissent entendre le contraire.



### 7.1.2 ATTITUDES A L'EGARD DE LA PLURALISATION RELIGIEUSE

Diverses études antérieures sur la religion en Suisse<sup>126</sup> ont déjà abordé la diversité religieuse et culturelle. Pour le PNR 58 également, la pluralisation représente simultanément le point de départ et la conclusion (voir l'introduction du présent volume). Elle se manifeste autant au niveau de la religiosité individuelle qu'au niveau de la société, ainsi que dans la thématisation de la religion dans le domaine public. La pluralisation religieuse fait ainsi partie intégrante de tous les chapitres du présent volume. Elle n'englobe pas uniquement la multiplication des traditions religieuses, mais également les rapports que les individus entretiennent avec ces traditions. Plusieurs sondages quantitatifs effectués dans le cadre du PNR 58 sur la religiosité<sup>127</sup> et les communautés religieuses<sup>128</sup> donnent une image de la diversité des orientations au sein des traditions religieuses. Des études qualitatives<sup>129</sup> suggèrent quant à elles que la diversité interne est plus importante que ce que les analyses quantitatives, avec leur approche déductive, ne laissent supposer.

Au sein du christianisme, l'on ne compte aujourd'hui plus uniquement des communautés évangéliques réformées, catholiques romaines, catholiques chrétiennes ou évangéliques libres, mais également bon nombre de collectivités charismatiques et pentecôtistes, plus internationalistes, de même que des communautés chrétiennes africaines, sud-américaines et asiatiques, des groupes chrétiens orthodoxes de Serbie, de Russie, de Grèce et de Roumanie, des communautés coptes d'Égypte, des collectivités apostoliques arméniennes et bien

---

**126** Dubach/Campiche (éd.) 1993, Campiche 2004, Baumann/Stolz (éd.) 2007. Voir également la composition du Séminaire de sciences des religions de l'Université de Lucerne: <http://www.religionenschweiz.ch/religionen.html> [27.2.2012].

**127** Le projet Stolz et al./MOSAiCH a collecté des données quantitatives sur des personnes socialisées de façon chrétienne et non religieuse dans toute la Suisse, le projet Giugni et al. sur les musulmans, les projets Morgenthaler et al. et J. Dahinden et al. sur des adolescents appartenant à différentes religions.

**128** Voir Stolz et al./NCSS.

**129** Les projets suivants contiennent des données qualitatives sur la religiosité: Sökefeld et al. sur les alévis et les ahmadis; Schlieter et al. sur les bouddhistes tibétains; Baumann et al. sur les bouddhistes vietnamiens et les hindouistes tamouls; Behloul sur les musulmans albanais et bosniaques; Stolz et al./MOSAiCH sur les chrétiens et les personnes distanciées de la religion.

d'autres encore. En ce qui concerne le deuxième groupe religieux le plus important de Suisse, les musulmans, les communautés locales et les associations inter-régionales ne sont pas uniquement structurées selon les deux traditions chiite et sunnite et les pays d'origine. Il existe également quantité de groupements spéciaux ne pouvant être catalogués dans ce schéma général d'orientation. Ainsi, dans le cadre du PNR 58, des recherches approfondies ont été effectuées sur les ahmadis et les alévis (projet Sökefeld et al.), deux groupes de souche musulmane très présents en Suisse, mais comptant comme des minorités au niveau international. Les communautés juives (projet Gerson et al.), bouddhistes (projets Schlieter et al., Kollmar-Paulenz et al., Baumann et al.) et hindouistes (Baumann et al.) comptent, elles aussi, de nombreuses orientations différentes.

L'éventail est large non seulement au niveau des communautés religieuses, mais également en ce qui concerne la religiosité individuelle (voir chapitre 3) : d'un côté, l'on trouve des individus dont la vie est totalement régulée par la religion, et d'un autre, des personnes pour lesquelles la religion est insignifiante. Entre ces deux extrêmes, la religiosité se manifeste sous une multitude de formes. Certains individus ne pratiquent que rarement, d'autres font état d'attitudes et de pratiques religieuses alternatives. Pour d'autres encore, la religion définit presque entièrement les rapports sociaux, comme chez les juifs ultra-orthodoxes ou les groupes de migrants de première génération, qui restent majoritairement « entre eux ».

Les projets du PNR 58 ont démontré que la pluralisation religieuse s'étend toujours plus et que les individus et les acteurs publics en sont de plus en plus conscients et y réagissent de manière très différente. Si certains considèrent la diversité religieuse comme une richesse qu'il convient d'encourager, d'autres la voient comme une menace, s'y opposent et tendent à revendiquer l'assimilation dans la culture dominante de tout élément paraissant étranger sur le plan religieux.

Une analyse plus approfondie des résultats du PNR 58 permet d'identifier une troisième position entre ces deux extrêmes, qui semble très répandue en Suisse : une attitude neutre par rapport à la diversité religieuse qui, sans s'en réjouir ni la rejeter, l'accepte comme une réalité. De ce point de vue, il s'agit de s'engager pour l'égalité de l'ensemble des religions pratiquées en Suisse : soit toutes les religions doivent être encouragées au même titre, soit toutes doivent être restreintes selon les mêmes critères, si ceci s'accorde mieux avec les intérêts de l'Etat et de la société. En d'autres termes, si un enseignement religieux con-

fessionnel est admis pour les Eglises chrétiennes, cela devrait être accepté également pour les autres communautés religieuses. De la même manière, si l'Etat refuse un tel enseignement à une communauté musulmane, il ne peut plus l'approuver pour les Eglises chrétiennes.

Il existe donc trois attitudes typiques face à la diversité religieuse en Suisse. La première sera définie ici comme « *le soutien du pluralisme religieux* », la seconde comme « *l'acceptation de la pluralité religieuse* » et la troisième comme « *le rejet de la pluralité religieuse* ». Malgré leurs divergences, la première et la troisième attitude ont un point commun : les deux sont typiquement orientées sur la formulation de jugements, sont caractérisées par un fort engagement et sont souvent fondées sur des bases religieuses et théologiques, ou politiques et idéologiques. La seconde attitude apparaît quant à elle comme plus pragmatique. Elle ne porte pas de jugement sur la pluralité religieuse. Elle reste soit passive face aux développements religieux de toute sorte, soit s'engage activement pour l'égalité de traitement dans le domaine de la religion.

Jusqu'ici, le débat sur la diversité religieuse n'a pas toujours différencié de manière suffisante la première et la seconde attitude, ce qui se reflète également en un emploi vague de la terminologie. Ainsi, on ne différencie fréquemment pas entre la « pluralité » – désignant une situation plurireligieuse – et le « pluralisme », qui porte sur l'attitude programmatique par rapport à une telle situation.<sup>130</sup> Dans le cadre du PNR 58 aussi, la différenciation entre les deux notions n'a pas toujours été élaborée et maintenue de manière explicite et cohérente.

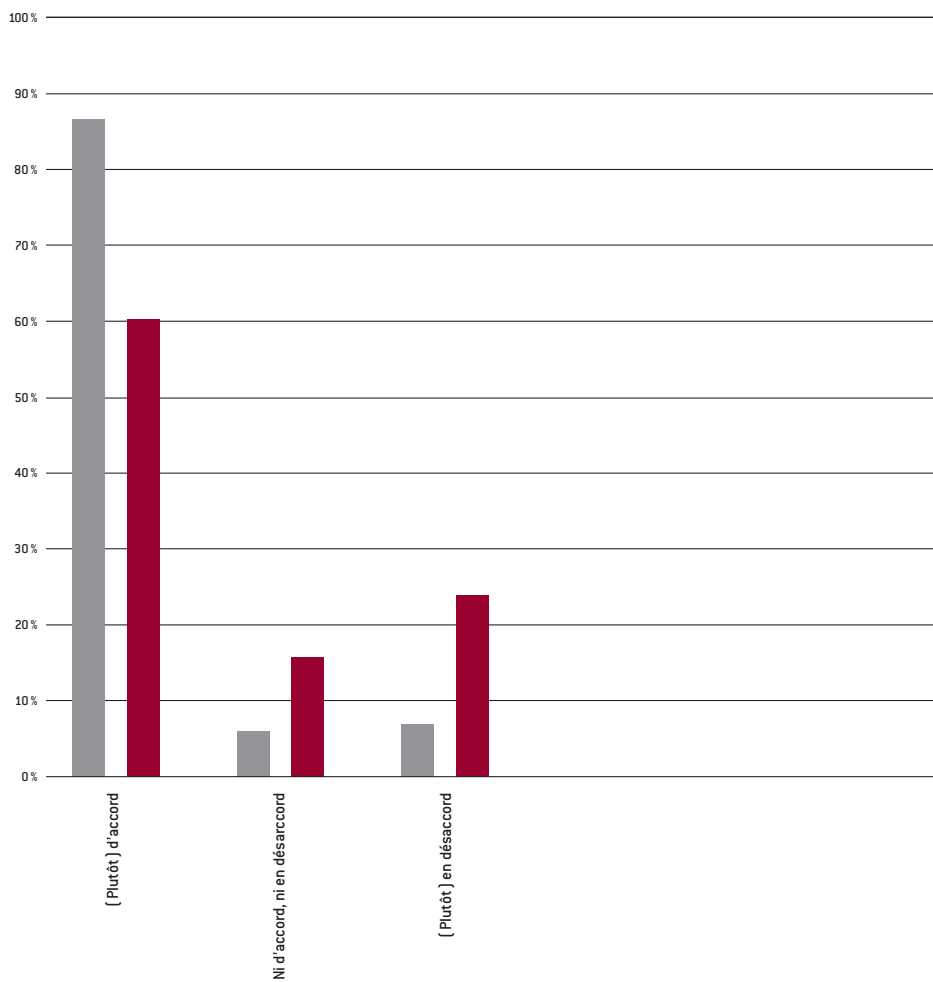
Toutefois, plusieurs résultats du PNR 58 suggèrent que la question de l'acceptation de la pluralité religieuse, si elle est opérationnalisée assez clairement, obtient davantage de consentement que la question du soutien au pluralisme religieux. Ceci n'est pas uniquement intéressant d'un point de vue académique, mais a également une portée politique. En effet, cette distinction permet une perspective différenciée des résultats de certaines votations populaires, par exemple celle portant sur l'initiative anti-minarets de 2009. A l'époque, une majorité claire s'est prononcée pour l'interdiction de construire de nouveaux minarets en Suisse.<sup>131</sup> L'initiative pour le renvoi des criminels étrangers fin 2010 a connu un résultat similaire, même si légèrement moins net. Dans ce cas aussi, les arguments étaient largement fondés sur des références explicites

**130** A ce propos, voir également Baumann/Stolz 2007a, 27 s.

**131** De plus amples informations à ce propos chez Vatter/Hirter 2010.

**GRAPHIQUE 1****EGALITE DE TRAITEMENT ENTRE LES RELIGIONS**

Source: Stolz et al./MOSAiCH (entretien d'experts)



■ Nous devons respecter toutes les religions.

■ Toutes les communautés religieuses en Suisse devraient avoir les mêmes droits.

– négatives – à la religion, notamment l’islam. Ceci signifie-t-il que la majorité de la population suisse rejette la pluralité religieuse existant dans le pays et, par conséquent, souhaite une assimilation forcée des appartenances et opinions religieuses « étrangères » ? Les résultats du PNR 58 indiquent qu’une telle conclusion serait trop hâtive. Ainsi, le projet Stolz et al./MOSAiCH démontre que la position pragmatique de l’acceptation de la diversité religieuse est à même de rassembler une majorité (→ *Graphique 1*).

L’idée que « toutes les communautés de croyances en Suisse doivent jouir des mêmes droits » semble être soutenue par une majorité de la population – ce qui contraste en apparence avec les résultats de la votation sur l’interdiction des minarets. « Nous devons respecter toutes les religions » est plébiscité encore plus clairement. La différence avec les résultats des votations mentionnées pourrait s’expliquer par le fait que les deux *items* de l’étude Stolz et al./MOSAiCH ont été interprétés dans le sens d’une *acceptation de la pluralité religieuse*, tandis que d’autres problèmes étaient au premier plan dans le cas de l’initiative sur les minarets et de celle portant sur le renvoi des criminels étrangers.

A cet égard, les résultats récapitulés dans le chapitre 3, thèse 7, pourraient fournir des pistes importantes : selon de nombreuses personnes, la religion doit rester dans le domaine privé, et ne pas déborder sur le domaine public. Elle ne doit pas être vécue de manière « extrême » ou diffusée de façon missionnaire, mais laisser à l’individu la possibilité d’autodétermination (voir rapports finaux J. Dahinden et al. et Plüss et al.). Par conséquent, minarets, burqas et autres formes d’expression de l’orientation religieuse visibles en public sont probablement rejetés, car perçus comme étant « intrusifs ». Une autre explication possible découle de l’observation selon laquelle la population tend à considérer les religions comme plutôt génératrices de conflits que de paix.<sup>132</sup> Ceci exprime un scepticisme très répandu par rapport à un pluralisme religieux programmatique – par exemple dans le sens d’une « éthique planétaire » (voir p. ex. Küng 1991) – désirant exploiter les potentiels générateurs de paix des religions. Etant donné le nombre important de personnes distancées de la religion en Suisse (voir chapitre 3), il est fort possible que la majorité de la population suisse n’apprécie guère de telles approches programmatiques. Par contre, il semble qu’une attitude pragmatique d’acceptation de la pluralité religieuse soit plus à même d’être admise.

---

**132** Voir chapitre 4, thèse 4, en rapport avec le projet Stolz et al./MOSAiCH.

### 7.1.3 HETEROGENEISATION ET NIVELLEMENT DU PAYSAGE RELIGIEUX

La pluralisation du paysage religieux implique d'autres changements structurels observables autant à l'intérieur des différentes communautés religieuses que dans les relations entre elles. Il s'agit ici d'une part d'une hétérogénéisation, parfois aussi d'une polarisation du paysage religieux, et d'autre part d'un développement contraire, d'un nivellement des différences. D'un point de vue analytique, ces deux phénomènes découlent de développements globaux des communautés religieuses concernées et d'une érosion de leur pouvoir d'attachement traditionnel. Tous deux peuvent être accompagnés de fortes tensions internes et externes.

De tels développements ont été observés au sein de différentes communautés religieuses par de nombreux projets du PNR 58. Ainsi, le projet Giugni et al. démontre que différents groupes nationaux et ethniques des musulmans suisses affichent des divergences nettes en ce qui concerne la forme et l'intensité de leur pratique religieuse. En comparaison avec le contexte des pays respectifs d'origine, l'image de l'islam en Suisse apparaît bien plus hétérogène, ce qui s'explique notamment par la situation de migration de la plupart des musulmans. Behloul (rapport final) fait un constat similaire pour les musulmans bosniaques et albanais.

Le christianisme, le judaïsme et le bouddhisme en Suisse connaissent des évolutions comparables. Le projet Gerson et al. a ainsi observé pour le judaïsme que le rôle jadis central des communautés unitaires tendait à perdre toujours davantage d'importance. De leur côté, les juifs libéraux fondent leurs propres communautés et de l'autre, les orthodoxes et les ultra-orthodoxes font de même. A ceci s'ajoutent des développements spéciaux ne pouvant être classifiés sans autre dans le spectre traditionnel des communautés juives, par exemple le mouvement chabad. Ceci a rendu le judaïsme en Suisse plus varié, mais également plus hétérogène et tendu.

A l'opposé, on note également des nivellements, parfois au sein d'une même communauté religieuse. Le projet Schlieter et al., rapporte ainsi que la jeune génération de bouddhistes tibétains ne pratique plus sa religion dans le sens des différentes écoles bouddhistes traditionnelles, mais se définit selon des principes éthiques et bouddhistes plus généraux, comme ceux présentés dans les ouvrages du dalaï-lama, populaires et connus en Suisse. La forme

du bouddhisme de ces personnes s'est considérablement modifiée par rapport à la pratique religieuse de leurs parents, à laquelle elles reprochent d'être « ritualiste ».

En ce qui concerne le christianisme, il existe une tendance similaire vers un nivellement dans le groupe, important, des personnes distancées de la religion (voir chapitre 3). Dans des situations de vie particulières, par exemple parmi les personnes détenues, une concentration de l'enseignement religieux sur un principe éthique et idéologique général est également observable. Cette concentration, qui ignore par exemple les différences confessionnelles, peut être considérée comme représentant un tel nivellement (à ce propos, voir chapitre 6). Des nivellements comparables existent aussi chez les musulmans, notamment entre les diverses communautés religieuses organisées sur le plan national, dès que les différences linguistiques disparaissent et que les membres parlent l'allemand ou le français.

L'un des effets de ces deux tendances se traduit par le fait que, du point de vue structurel, certains groupes au sein des communautés religieuses ressemblent toujours davantage à d'autres groupes dans d'autres religions. De nouveaux schémas identitaires se créent ainsi par-delà les religions. Ceci ne s'applique pas uniquement aux personnes s'entretenant directement avec des « homologues » d'autres religions dans le cadre du dialogue interreligieux, mais également pour des groupes qui se démarquent plutôt des autres religions, à l'image des groupes néo-orthodoxes. Les caractérisations courantes, comme « chrétiens séculiers », « musulmans séculiers » ou « juifs séculiers », suggèrent elles aussi une telle évolution. Dans le judaïsme, la caractérisation propre des différents groupes comme « libéraux », « conservateurs » ou « orthodoxes », qui ne repose pas sur la tradition juive, mais découle du langage courant, est familière depuis le XIX<sup>e</sup> siècle déjà. De tels schémas identitaires partagés par l'ensemble des religions pourraient gagner en importance à l'avenir et s'établir comme contrepoids aux délimitations entre les religions véhiculées par le discours public, par exemple dans le sens de « Nous les libéraux – vous les conservateurs » ou « Nous les religieux – vous les séculiers ».

### 7.1.4 MUTATIONS DES RELIGIONS PAR DES CONDITIONS-CADRES MODIFIEES

Comme le notent les chapitres 2 et 5 du présent volume, on observe une adaptation structurelle aux conditions-cadres politiques, juridiques, culturelles et sociales suisses de la part des communautés religieuses, notamment de celles issues de la migration. En Suisse, les collectivités islamiques, parfois aussi hindouistes, dont la religion n'est guère ou pas organisée dans le pays d'origine, commencent à se constituer de manière comparable aux Eglises chrétiennes. Elles mettent en place des comités élus démocratiquement qui jouent le rôle d'interlocuteurs avec l'Etat. Elles s'unissent aux niveaux cantonal et national et, en tant qu'organisations faitières, entretiennent des contacts avec d'autres associations faitières. De telles structures sont inexistantes dans les pays d'origine des religions concernées. Il s'agit de nouvelles constructions engendrées par les conditions-cadres de Suisse. Comme le soutient Pahud de Mortanges dans le chapitre 5, de tels développements sont réjouissants et nécessaires d'un point de vue juridique afin de mieux «incorporer» les nouvelles communautés religieuses en Suisse.

Faisant écho à certaines études du PNR 58 (entre autres le projet Sökefeld et al.), Baumann et Pahud de Mortanges se réfèrent à la notion de «régime d'incorporation» pour décrire de tels développements. Le terme a été défini par la sociologue Yasemin Soysal (Soysal 1994), pour laquelle les «incorporation regimes» englobent les conditions-cadres en vigueur lors de l'accueil d'un groupe de migrants dans une population majoritaire. Contrairement aux débats théoriques portant sur l'«assimilation», l'«intégration» ou l'«adaptation», l'accent n'est pas mis sur les efforts des personnes migrantes de s'adapter à la société d'accueil, mais sur les conditions-cadres structurelles, par exemple juridiques, organisationnelles, sociales et culturelles, régnant des deux côtés. De telles conditions-cadres, influençant le processus d'incorporation, existent aussi bien du côté de la société d'accueil que de la société migrante (ibid. : 29 sqq.).

La dualité de la mutation décrite par Soysal est clairement observable chez les communautés religieuses en Suisse. Les religions issues de la migration, mais également les collectivités religieuses de la société d'accueil, se voient obligées de s'adapter au niveau structurel. Ceci est une conséquence directe ou indirecte de l'immigration de religions «étrangères». De concert, les religions établies et non établies négocient ainsi avec l'Etat les nouvelles orientations de



la politique religieuse étatique et se réunissent pour représenter leurs intérêts, par exemple au sein du « Conseil des religions », organisé au niveau national. Elles prennent position ensemble sur les consultations multidisciplinaires, par exemple par rapport au Lehrplan 21 et au Plan d'études romand (PER) qui prévoient également un cours portant sur le thème de la religion sous la responsabilité de l'Etat.

Lorsque des communautés religieuses non chrétiennes et non juives s'intègrent aux structures juridiques et politiques de l'Etat et s'adaptent toujours davantage au régime d'incorporation de l'Etat, ce dernier est tenu de réfléchir au traitement de ces religions. En se fondant sur les résultats du PNR, Pahud de Mortanges constate dans le chapitre 5 que les institutions étatiques réagissent majoritairement selon l'impératif de l'égalité de traitement. Comme noté sous le point 7.1.2, ceci peut signifier aussi bien d'élargir les droits traditionnels accordés aux communautés religieuses établies aux autres collectivités religieuses, par exemple en ce qui concerne l'impôt ecclésiastique ou l'enseignement religieux confessionnel (à ce propos, voir les résultats du projet Rudolph et al.), que de traiter l'ensemble des communautés religieuses de façon plus restrictive à l'avenir, par exemple en supprimant complètement l'enseignement religieux confessionnel.

Toutefois, une adaptation aux nouvelles conditions-cadres est constatée non seulement pour les institutions religieuses, mais également au niveau de la religiosité des individus, comme le démontre Stolz dans le chapitre 3 du présent volume. Elle se caractérise par des processus d'individualisation et un besoin d'autodétermination religieuse (à ce propos, voir Bochsinger/Engelbrecht/Gebhardt 2009), et une tendance générale vers une distanciation des préceptes institutionnels (désinstitutionnalisation). On observe une pratique religieuse individualisée chez de nombreux individus, notamment chez les personnes socialisées dans la tradition chrétienne. Cette pratique met l'accent sur l'expérience subjective dans l'appropriation des contenus religieux. Des tendances comparables s'observent chez des membres d'autres religions: les juifs (voir projet Gerson et al.), mais également les bouddhistes (voir projet Schlieter et al.). Des indices similaires existent chez des individus socialisés selon les préceptes islamiques, par exemple lorsque des adolescents musulmans ont recours à certains éléments islamiques de façon sélective tout en s'orientant vers des valeurs propres à la société suisse ou à leurs pairs (voir projets Giordano et al., Morgenthaler et al., J. Dahinden et al.).

Bien entendu, tous les individus n'adaptent pas leur religiosité à ces tendances sociales. S'ils veulent l'éviter, ils sont toutefois de plus en plus contraints d'intervenir activement afin de se prémunir eux-mêmes, et leurs enfants, contre de tels développements. Ceci explique probablement l'apparition de nouvelles écoles privées dans le domaine chrétien évangélique. Les juifs ultra-orthodoxes (voir chapitre 2) placent eux aussi leurs enfants dans les écoles privées de leur communauté religieuse, et certains musulmans envisagent également la création de telles écoles (voir chapitre 3), afin d'éduquer leurs enfants dans un environnement religieux homogène, caractérisé par les traditions de leur propre communauté religieuse. Certaines personnes envisagent également de quitter la Suisse pour des raisons religieuses et de retourner dans leur pays d'origine si elles sont issues de la migration. A cet égard, le projet Gerson et al. s'est intéressé au phénomène actuel de l'émigration juive hors de Suisse.

Le rapport modifié des individus avec la thématique religieuse exerce à son tour une influence sur les communautés religieuses et, plus généralement, sur la dimension institutionnelle de la religion. Ceci se reflète par exemple par l'érosion de l'affiliation aux Eglises et par le recul des attachements institutionnels, décrits dans les chapitres 2 et 3 du présent volume. De nouvelles formes de communication, informelles, apparaissent à leur place (voir Knoblauch 2009). Comme Stolz le souligne dans le chapitre 3 du présent volume, celles-ci découlent de la tendance générale vers la désinstitutionnalisation. Néanmoins, elles engendrent également de nouvelles formes d'institutionnalisation, parfois basées sur les nouveaux médias, notamment Internet (voir p. ex. Hero 2010). De telles nouvelles formes sociales, découlant des styles de religiosité individualisés, n'ont toutefois pas été traitées dans le cadre du PNR 58. Pour cette raison, Baumann évite délibérément la notion de « mouvements religieux » dans le chapitre 2 pour ne s'intéresser qu'aux communautés religieuses déjà relativement institutionnalisées. Un autre projet, que j'ai dirigé en Allemagne, a décrit plus en détail ces nouvelles formes sociales religieuses, peu institutionnalisées et donc plus fluides. L'éventail comprend des « communautés spontanées », des « forums », des « cercles », des « maisons ouvertes » et des « communautés ouvertes », voire des réseaux relativement stables, même si peu institutionnalisés.<sup>133</sup>

---

**133** Voir Engelbrecht 2009, notamment 136 sqq.; Gebhardt/Engelbrecht/Bochinger 2005. Une approche similaire est suivie dans Lüddeckens/Walther (éd.) 2010.

La pression ainsi exercée sur les institutions religieuses traditionnelles est comparable aux évolutions observées dans d'autres grandes institutions et organisations sociales, par exemple les syndicats ou les partis politiques. Ces institutions enregistrent également un recul du nombre de leurs membres et sont confrontées à une concurrence inédite et à des modes de vie individualisés. Il ne s'agit pas, par conséquent, de tendances spécifiquement religieuses, mais bien de phénomènes sociaux globaux. Stolz et Ballif les définissent comme des « mégatendances sociales » (Stolz/Ballif 2010 : 27–53).

## 7.2 CONCLUSIONS PRATIQUES DES RESULTATS DU PNR 58

Comme tous les programmes nationaux de recherche, le PNR 58 a été lancé afin de mettre à la disposition de l'Etat et de ses institutions, mais également d'autres acteurs sociaux, des connaissances orientées vers la pratique pour faire face aux défis actuels. Les programmes nationaux de recherche ne sont toutefois pas conçus dans le sens d'évaluations ou d'études de prévision, qui vérifient l'efficacité de mesures spécifiques ou élaborent des scénarios concrets pour des interventions ultérieures. Les PNR permettent bien plutôt d'associer la possibilité d'effectuer une recherche à large échelle, qui incombe aux différents projets, avec le mandat de veiller à une orientation pratique des résultats de ces recherches, par le biais de la conception globale, de l'exécution et de l'évaluation. Si l'impulsion pour le PNR 58 a émané des autorités de l'Etat, à savoir de l'Office fédéral de la justice, les chercheuses et les chercheurs ont été invités à formuler eux-mêmes des questionnements adéquats, fondés sur la pratique, et à élaborer les résultats correspondants.

Des descriptions approfondies des problèmes et parfois aussi des recommandations concrètes ont ainsi été élaborées, en partie dans le cadre des projets même (voir rapports finaux), et en partie dans les axes principaux du programme (voir les chapitres précédents). Les instances étatiques et sociales peuvent – et devraient – en tenir compte à plusieurs niveaux, comme la politique scolaire, les rapports avec certaines communautés religieuses ou un perfectionnement nécessaire de la qualification des journalistes dans le domaine des religions. S'il ne s'agit pas ici de répéter les nombreux constats individuels et les perspectives qui en découlent, la section suivante livre des réflexions plus fondamentales portant sur les conclusions à tirer des résultats du PNR 58 pour la pratique.

La formulation de recommandations n'est toutefois pas aisée dans un contexte de recherche sociologique et empirique. Dans la tradition de Max Weber, la recherche sociologique est tenue de respecter une neutralité axiologique, en s'abstenant de tout jugement de valeur (voir Weber 1985). L'un des fondements du travail scientifique est de ne baser en aucun cas des déclarations normatives sur des déclarations descriptives.<sup>134</sup> Par conséquent, les recherches du PNR 58, pour autant qu'il s'agisse de recherche fondamentale, ne permettent pas de formuler des recommandations directes ni de porter des jugements de valeur pour définir quels développements sont souhaitables ou non. Ceci doit être décidé au niveau politique et négocié au sein de la société suisse, tout comme les « barèmes » et les « mesures » nécessaires à cet effet.

Selon le concept général des programmes nationaux de recherche, il incombe au comité de direction et à l'équipe chargée de la valorisation de formuler, en se fondant sur les déclarations descriptives des chercheuses et des chercheurs, des conclusions orientées vers la pratique pouvant servir un tel processus de négociation sur la base de connaissances fondées et d'une description de problème précise. Les explications ci-après s'inscrivent dans ce contexte. La recommandation principale du présent volume porte sur la nécessité de développer une sensibilité pour les changements sociaux en Suisse dans le domaine des religions et de leurs rapports avec l'Etat et la société. En principe, toutes les autres recommandations y sont liées. Etant donné l'orientation pratique de ce projet global, il semble toutefois approprié de formuler certaines recommandations complémentaires et diverses « suppositions prévisionnelles ». Elles se rapportent à des observations plutôt structurelles et se réfèrent aux sections 7.1.1 à 7.1.4.

### 7.2.1 NE PAS SURESTIMER LA THEMATIQUE RELIGIEUSE

Comme indiqué dans la section 7.1.1, il existe en Suisse, comme dans d'autres pays d'Europe occidentale, un décalage net entre le recul de l'importance de la religion pour les individus d'une part et la forte présence de la thématique religieuse dans le domaine public d'autre part. Ceci s'explique en partie par la pluralisation religieuse et culturelle, mais surtout par des événements spectaculaires

---

**134** Stolz/Ballif 2010: 192 (remarque 195), le formulent ainsi dans un contexte similaire, en faisant référence à Herbert A. Simon, *Reason in Human Affairs*, Stanford 1983.

qui ont influencé la perception du sujet de la religion dans le monde entier, à commencer par les attentats du 11 septembre 2001. Il est particulièrement ardu de se détacher des images qui ont émergé à l'époque. A ceci s'ajoute, comme mentionné plus haut, que la plupart des groupes issus de l'immigration sont plus religieux que la moyenne de la population suisse. Pour les Suissesses et les Suisses sécularisés ou distanciés de la religion (selon Stolz et al./MOSAiCH, il s'agit d'une forte majorité de la population), il n'est pas aisé de se mettre à la place de personnes pour lesquelles la religion joue un rôle central et qui expriment ceci vers l'extérieur. Il est probable que l'effort est particulièrement difficile s'il s'agit justement de la religion mise en avant pour expliquer subjectivement ces attentats spectaculaires, tout comme des violations des droits de l'homme et d'autres actions jugées de façon négative. Pour les individus qui sont eux-mêmes religieux (p. ex. les « chrétiens institutionnalisés », dans les termes de Stolz et al./MOSAiCH), la présence croissante d'autres religions, concomitante avec le recul de l'empreinte « chrétienne » en Suisse, semble être tout aussi problématique.<sup>135</sup>

Ceci a pour effet que les individus, mais également les politiciens, les représentants des autorités, les journalistes et d'autres acteurs publics tendent à surestimer l'importance de la thématique de la religion, notamment par rapport à des sujets sensibles, par exemple dans le domaine de l'intégration. Ainsi, l'accent est souvent mis sur le taux de criminalité des musulmans, qui serait particulièrement élevé, ce qui renforce encore les préjugés face à cette religion. Le taux de personnes musulmanes détenues dans les établissements pénitentiaires est en effet bien plus important que le pourcentage de musulmanes et de musulmans dans la population en Suisse (voir Schneuwly Purdie 2010a: 124). Comme le note Schneuwly Purdie, cet indice statistique supposé s'estompe toutefois lorsque sont pris en compte des facteurs comme l'âge, le sexe, l'état civil, l'éducation, la maîtrise des langues nationales, le statut de séjour, les conditions économiques, etc. En tenant compte de ces facteurs, le nombre important de musulmans dans les établissements pénitentiaires suisses ne s'explique donc pas par la religion, mais par le fait que la population musulmane est constituée

---

**135** Contrairement à ce que les représentants du dialogue interreligieux et les directions des Eglises avaient prôné, le taux d'acceptation de l'initiative sur les minarets était p. ex. bien plus important chez les membres des Eglises réformée et catholique que chez les personnes sans confession. A ce propos, voir Vatter/Hirter 2009: 28.

de nombreux jeunes hommes non mariés, disposant d'un niveau d'éducation faible, ne maîtrisant guère les langues locales, ne possédant pas le passeport suisse et vivant dans des conditions économiques précaires. Ceci est dû principalement à leur statut de migrant, et non à la religion. Pour tenter de prouver le contraire, il faudrait comparer le groupe des personnes immigrées de pays musulmans avec d'autres groupes issus de la migration, par exemple de l'Europe du Sud ou de l'Amérique latine. L'appartenance religieuse de ces derniers passe inaperçue uniquement parce qu'elle se fond avec le grand groupe des catholiques suisses au niveau statistique. Par ailleurs, la surreprésentation des musulmans dans les établissements pénitentiaires se limite aux hommes. Les musulmanes sont, elles, peu représentées.

Le poids de la religion tend à être surestimé également en ce qui concerne d'autres thèmes importants pour la Suisse, par exemple la question de l'égalité des sexes. Des études effectuées dans différents pays européens attestent que les positions divergentes des groupes de migrants en ce qui concerne leur attitude face aux valeurs dépendent souvent plus fortement du pays d'origine que de la religion (plus généralement à ce propos, voir Norris/Inglehart 2009). Ainsi, l'étude «*Muslimisches Leben in Deutschland*» («*Vie musulmane en Allemagne*»), publiée par l'Office fédéral des migrants et des réfugiés (BAMF) (Haug/Müssig/Stichs 2009), démontre que les attitudes de personnes migrantes originaires de certains pays musulmans envers certaines questions religieuses et éthiques diffèrent plus fortement des attitudes de musulmans d'autres pays que de celles d'immigrés chrétiens du même pays.

Par conséquent, percevoir le facteur de la religion comme la cause des problèmes d'intégration est souvent inadéquat. Cette perception étant fortement liée à des valeurs, notamment en ce qui concerne l'islam, il convient de l'aborder et de l'analyser indépendamment de la thématique religieuse. En outre, il faut être conscient du risque émanant de l'effet d'instrumentalisation de la religion pour marginaliser certains groupes. Comme décrit sous le point 7.1.1, ceci conduit à une «*religionisation*» de l'auto-identification de la population majoritaire («*Nous chrétiens – vous musulmans*»). Comme le notent Mader et Schinzel dans le chapitre 4 du présent volume, ce phénomène ne fait qu'amplifier la problématique de l'intégration chez les adolescents musulmans, ces derniers pouvant certes être simultanément «*musulmans*» et des «*Suisses modernes*», mais en aucun cas «*musulmans*» et «*chrétiens*». En raison de leur appartenance religieuse, ils sont ainsi confinés à des valeurs spécifiques dont

ils pourraient souhaiter se détacher. Des effets similaires s'observent également dans des cas de stigmatisation positive, comme le documente le projet Schlieter et al. pour les bouddhistes tibétains.

En raison justement du recul des pouvoirs normatifs religieux en Suisse, il conviendrait donc d'observer la plus grande prudence lorsqu'on relie les problèmes sociaux et la religion. En effet, ceci ouvre potentiellement la porte à de nombreux malentendus et à des interprétations erronées. Un consensus social et un règlement des problèmes éventuels qui pourraient en découler auront davantage de chances d'aboutir sur une base séculière qui englobe la liberté de croyance autant positive que négative.

### **7.2.2 NE PAS CONFONDRE PLURALITE RELIGIEUSE ET PLURALISME RELIGIEUX**

La recommandation précédente peut surprendre. En effet, la religion est fréquemment considérée comme étant une ressource positive pour surmonter les problèmes sociaux et assurer un consensus fondamental sur les valeurs au sein de la population. Cette opinion est partagée autant par les chrétiens traditionnels que par les représentants religieux orientés vers le pluralisme, qu'il s'agisse de chrétiens, de juifs libéraux ou conservateurs, ou des nouvelles élites au sein des communautés musulmanes, bouddhistes ou hindouistes. De leur point de vue, le problème principal de la pluralisation religieuse consiste à surmonter les positions antipluralistes et exclusivistes dans les collectivités religieuses et à créer une base commune des religions. Des initiatives comme la Maison des religions à Berne ou le Conseil suisse des religions s'engagent dans ce sens pour une meilleure relation entre les religions et sont convaincues de contribuer ainsi à une cohabitation paisible des religions en Suisse.

Outre les représentants des religions, l'Etat mise lui aussi sur cette ressource à plusieurs niveaux, par le biais de forums plurireligieux, de groupes d'accompagnement et autres. Dans la mesure où ceci contribue à une communication transparente entre l'Etat et les communautés religieuses, ces mesures sont certainement bienvenues. Toutefois, il ne faut pas espérer que les problèmes liés à la pluralisation religieuse en Suisse puissent être résolus au niveau des religions elles-mêmes, par exemple par des rencontres interreligieuses.<sup>136</sup> Par

---

**136** Pour une analyse critique des effets réels des plateformes de dialogue interreligieuses, voir Klinkhammer/ Frese/ Satilmis/ Seibert 2011.

ailleurs, il convient de noter que la plupart du temps, les personnes non religieuses ou distancées ne sont pas représentées dans de tels forums.

Comme indiqué dans la section 7.1.2., les résultats du PNR 58 suggèrent qu'une position programmatique, pluraliste au niveau de la religion, n'est probablement pas susceptible de réunir une majorité en Suisse. Ainsi, une forte majorité de la population est par exemple d'avis que les religions sont plutôt génératrices de conflits que de paix. Ceci s'explique certainement en grande partie par la tendance générale vers une distanciation par rapport à la religion : seules les personnes religieuses elles-mêmes – si elles sont prêtes à se libérer de la prétention d'absolutisme de leur propre religion – pourraient éventuellement se prononcer pour un modèle programmatique pluraliste au niveau religieux, qui considérerait la diversité religieuse comme enrichissante pour la vie spirituelle de chacun et comme ressource pour le consensus social sur les valeurs. Les individus distancés de la religion et les personnes sécularisées, qui représentent la forte majorité des Suisses selon Stolz et al./MOSAIcH, n'ont probablement guère d'attentes envers les religions, si ce n'est l'« utilité pour les personnes défavorisées sur le plan social » mentionnée plus haut.

Au niveau individuel également, l'option plurireligieuse n'est pas aussi commune qu'il peut y paraître au premier abord. Comme le démontre clairement l'étude Stolz et al./MOSAIcH, les « alternatifs » se servant eux-mêmes des différentes composantes religieuses existantes ne représentent qu'un groupe très limité qui, selon Stolz et al., n'a pas (ou guère) grandi ces dernières années. Par ailleurs, ces personnes disposent du niveau d'éducation le plus élevé par rapport aux autres types de religion et se situent dans la tranche d'âge moyenne, où les choix personnels sont probablement le moins restreints par des facteurs extérieurs. Il est en outre vraisemblable qu'elles sont plus aisées que la moyenne de la population. A plus d'un égard, ces individus représentent ainsi exactement le contraire de la plupart des groupes issus de l'immigration, pour lesquelles la religion incarne plutôt des « survival values » que des « self-expression values » (selon Inglehart / Welzel 2005 : 48 sqq.). Pour ces derniers, la diversité religieuse ne rime pas avec une multiplication des ressources individuelles dont on pourrait disposer à sa guise. Cet état de fait signifie plutôt que la propre religion doit être assurée face à la dominance des religions de la majorité et à d'autres concurrents, même ceux émanant de la propre tradition religieuse. Ici aussi, un pluralisme religieux programmatique ne semble guère approprié pour répondre aux besoins des individus et leur proposer des perspectives positives.



Ainsi, la description de la situation sociale dans le plan d'étude zurichois pour l'école obligatoire en ce qui concerne l'enseignement de la branche « Religion und Kultur », par exemple, passe probablement à côté de la réalité de la plupart des enfants auxquels il s'adresse, malgré l'accent mis sur la diversité religieuse. La direction de l'instruction publique du canton note en effet que dans la société moderne, la religion concernerait principalement le domaine individuel. Ceci engloberait les possibilités de choisir. Face à la diversité, l'on pourrait même parler d'une obligation de choisir (Direction de l'instruction publique du canton de Zurich [éd.] 2008 : 14). Une telle description de la pluralisation religieuse fait clairement référence à l'ouvrage de Peter L. Berger « L'impératif hérétique » (Berger 2005). Toutefois, elle ne tient pas compte du fait que cette religion pluralisée signifie tout autre chose du point de vue de la plupart des enfants : soit quelque chose de très lointain dont quelques heures d'enseignement religieux ne sauraient les rapprocher au niveau existentiel, soit un danger potentiel pour leur propre religion, qui fait office d'instrument identitaire dans le contexte délicat de leur famille ou de leur groupe de migration. Dans ce cas, du moins selon les parents, la religion ne doit en aucun cas être individualisée, pluralisée, et donc proposée « à la carte ». Comme décrit par le projet Giordano et al., la réaction des adolescents consiste à traiter leur propre religion de manière flexible en la mettant plus ou moins en avant selon la situation (selon Stolz et al./MOSAiCH, le même phénomène s'observe chez les personnes distancées de la religion). Par conséquent, une option pluraliste sur le plan religieux, qui donnerait la possibilité de choisir non seulement les contenus de leur propre religion, mais également ceux d'autres croyances, semble peu appropriée pour la plupart des adolescents. Un enseignement des religions s'adressant à l'ensemble des élèves, représentant un programme pluraliste sur le plan religieux, par exemple sur la base de l'éthique planétaire de Hans Küng (voir Küng 1991), et invitant tous les élèves à vivre leur religiosité de façon individuelle et pluraliste ne semble par conséquent guère pertinent.

En se fondant sur la différenciation présentée sous le point 7.1.2 pour le domaine des relations entre l'Etat, les religions et l'école, un concept d'*acceptation de la pluralité* religieuse semble plus adéquat que l'idée d'un *soutien au pluralisme religieux* afin d'établir un consensus de base dans la population pour les rapports avec les religions. Le second concept ne s'ouvre qu'aux individus – minoritaires selon les résultats du PNR 58 – déjà religieux et pour qui la religion ne représente pas une ressource de survie de leur propre groupe. Les per-

sonnes distancées ou sans religion sont, elles, capables d'accepter la diversité religieuse existante et de s'engager dans ce sens sur la base de convictions séculières générales, pour autant qu'elles ne doivent pas s'identifier elles-mêmes avec la religion. Un enseignement scolaire de la religion devrait donc tenter d'encourager l'*acceptation de la pluralité religieuse* plutôt que le *soutien au pluralisme religieux*.

### **7.2.3 NE PAS CONSIDERER LES CAS SPECTACULAIRES COMME ETANT LA NORME**

L'impact marquant d'événements isolés spectaculaires a été traité au point 7.2.1. Etant donné leur écho médiatique, ces effets tendent à surpondérer la thématique religieuse en Suisse, ce qui se répercute à l'intérieur même des religions. La médiatisation de la religion conduit d'une part à une surévaluation générale de son importance dans la société, et contribue d'autre part à négliger les nombreux éléments « quotidiens » de la religion pour se concentrer sur les rares cas spectaculaires, que les médias rapportent en priorité. Visiblement, quatre minarets et quelques femmes portant la burqa ont un impact plus fort sur l'image de l'islam en Suisse que les quelque 400 000 musulmans vivant dans le pays, qui se sont organisés en associations, ont créé des mosquées, prient à la maison ou adoptent une attitude distancée à la religion. De manière analogue, et malgré sa diversité et son hétérogénéité, le bouddhisme en Suisse est très souvent réduit à la seule personne du XIV<sup>e</sup> dalai-lama, qui, par ailleurs, ne visite le pays que sporadiquement. Comme l'explique le projet Stolz et al./MOSAiCH, même les spécialistes universitaires des religions n'échappent pas à cette tendance à mettre l'accent sur le spectaculaire lorsqu'ils se basent sur le groupe restreint des « alternatifs » pour en déduire une mutation fondamentale de la religiosité dans les sociétés modernes.

Comme l'ont démontré la majorité des projets du PNR 58, une véritable analyse du sujet n'est possible qu'en écartant les cas isolés spectaculaires au profit de la réalité normale des communautés religieuses et des croyantes et croyants.

## 7.2.4 FAIRE PREUVE DE RAISON ET D'INNOVATION FACE AUX NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS

Quelles conséquences tirer des développements décrits dans le présent ouvrage pour l'activité de l'Etat? Les juristes qui ont participé à ce volume ont en partie des avis divergents. Si Pahud de Mortanges s'exprime pour une position généralement plus active de la part de l'Etat et une politique religieuse autonome de la Confédération dans le chapitre 5, Mader et Schinzel se montrent plus réservés dans le chapitre 4: «Les autorités étatiques devraient maintenir une certaine neutralité religieuse et s'efforcer de garantir les conditions permettant les débats pluralistes et une formation d'opinion libre dans la société» (point 4.4). Les deux chapitres s'accordent toutefois sur le fait que l'Etat, aux niveaux fédéral, cantonal et communal, doit déployer plus d'efforts pour l'égalité structurelle des différentes communautés religieuses: participation accrue des collectivités non établies aux débats publics, procédures de naturalisation plus adéquates, amélioration de la formation scolaire et du niveau d'information public dans l'optique d'une acceptation de la pluralité religieuse, soutien administratif et financier des prestations en matière d'intégration fournies par les nouvelles communautés religieuses. Les stratégies éprouvées, comme la volonté de résoudre les conflits de manière consensuelle et à l'amiable, devraient être maintenues même si les conditions-cadres ont changé.

Les différentes recommandations se rapportent à la notion du «régime d'incorporation», esquissée au point 7.1.4. Une intégration, ou incorporation, réussie implique que tous les acteurs, y compris l'Etat, repensent leur «régime» en ce qui concerne les rapports avec la pluralisation religieuse. Il convient d'apprendre à identifier à quels niveaux les règlements doivent être adaptés aux nouvelles conditions-cadres et à quels niveaux les structures existantes sont à maintenir. La compétence des cantons en matière de politique des religions et la limitation de la compétence de la Confédération reflètent l'expérience historique d'un pays hétérogène sur le plan confessionnel. L'expérience a montré que la thématique religieuse devrait être du ressort des cantons, car elle peut être potentiellement explosive au niveau fédéral en raison des différents contextes confessionnels. Ceci a donné naissance à une structure de politique des religions plurielle – unique en Europe – qui prend des formes différentes dans chacun des 26 cantons selon les conditions historiques.

De nombreux projets du PNR 58 indiquent toutefois que la pluralisation religieuse actuelle ne suit pas les évolutions historiques du paysage religieux suisse. Pour cette raison, les expériences abondantes de la Suisse avec l'hétérogénéité religieuse ne peuvent pas toujours être exploitées. En effet, la plupart des changements n'émanent pas de l'intérieur. Ils atteignent la Suisse de l'extérieur dans le sillage des processus de globalisation au niveau mondial. Ces mutations ne s'orientent donc pas selon les structures cantonales existantes. Dans le chapitre 2 du présent volume, Baumann démontre de manière très différenciée que si les communautés religieuses sont souvent organisées au niveau local ou cantonal, elles entretiennent également des relations intensives à l'échelle nationale ou internationale. C'est aussi le cas pour les collectivités relativement modestes, comme par exemple les ahmadis ou les hindouistes tamouls. Communiquer avec de telles communautés au niveau communal ou cantonal n'est guère judicieux pour l'Etat. Les structures locales ou cantonales sont en outre souvent dépassées face au nombre important de nouvelles communautés religieuses.

Par ailleurs, plusieurs questions concernant la religion, purement locales à l'origine, ont eu un impact national ces dernières années. Le projet Lüddeckens et al. illustre ce phénomène en prenant l'exemple de l'initiative sur les minarets, qui est le prolongement d'un conflit local dans la commune de Wangen (Canton de Soleure) et qui a finalement non seulement influencé durablement le débat religieux dans l'ensemble du pays, mais également les relations internationales de la Suisse. Le projet Jödicke et al. a observé des dissolutions semblables entre les niveaux local, cantonal et fédéral en ce qui concerne l'enseignement de la religion dans les plans d'étude unifiés en Romandie et en Suisse alémanique. Enfin, les projets portant sur les médias (Imhof et al., Trebbe et al., U. Dahinden et al.) démontrent eux aussi la façon dont des événements locaux touchant au domaine de la religion peuvent avoir des conséquences plus globales. Ceci exige non seulement de reconsidérer les conditions-cadres générales de l'Etat, par exemple dans le domaine du droit de naturalisation ou de l'éducation scolaire, mais également une meilleure concertation des politiques religieuses concrètes des cantons. La question de savoir si cet objectif peut être atteint par la coopération intercantonale ou par une politique des religions autonome de la Confédération reste ouverte. Quoi qu'il en soit, une réflexion approfondie est nécessaire pour identifier quels problèmes liés aux religions l'Etat doit aborder à quels niveaux (commune, canton, Confédération). Il convient de lancer un processus de réflexion continu et intensif sur ces questions afin d'éviter que le débat

politique, nécessaire et nourri, sur la pluralisation religieuse en Suisse ne soit remplacé par des arrêts individuels du Tribunal fédéral – ou des campagnes populistes nationales.

### 7.3 PERSPECTIVES

Comme indiqué en introduction du présent volume, le PNR 58 a abondamment décrit les développements actuels du paysage religieux en Suisse. La problématique n'a pas été réduite à certains sujets délicats comme l'intégration des musulmans. Le programme de recherche est parvenu à documenter les corrélations entre les petites et les grandes communautés religieuses, entre les communautés religieuses, l'Etat et le domaine public et entre les individus et les institutions. Il a en outre décrit les processus accompagnant ces développements. Le PNR 58 a contribué à plus d'un égard à confirmer, vérifier, mais aussi à corriger, sur une base empirique, certains débats actuels théoriques portant sur la religion, par exemple les discussions complexes autour de la *Public Religion* ou de la sécularisation, de l'individualisation et de la médiatisation du paysage religieux.

La démarche interdisciplinaire, propre à tous les programmes nationaux de recherche, s'est avérée particulièrement pertinente. La perspective de participer au PNR 58 a conduit nombre de chercheuses et de chercheurs à aborder pour la première fois la thématique de la religion du point de vue de leurs domaines respectifs. Ceci a fait émerger de nouvelles approches dont profiteront les domaines plus strictement concentrés sur les sciences des religions.

Comme évoqué plus en détail, les 28 projets n'ont pu combler toutes les lacunes de la représentation du paysage religieux en Suisse, et ce principalement en raison du processus de mise au concours, habituel pour les programmes nationaux de recherche. La conception générale des programmes nationaux de recherche explique également que les problématiques sont largement limitées à l'actualité et excluent donc les thèmes historiques. Si ces questions ont bien entendu une importance essentielle pour le développement du paysage religieux en Suisse, elles ne sont généralement pas directement pertinentes en ce qui concerne la nécessaire orientation pratique des programmes nationaux de recherche. Néanmoins, certaines problématiques historiques ont parfois pu être intégrées, notamment dans le domaine de l'éducation en foyer (projet Schallberger et al.).

La dernière partie du présent volume s'intéresse aux nouveaux sujets de recherche susceptibles de découler du PNR 58. Bien entendu, ceci ne peut s'effectuer de manière complète et définitive. La question sera sans doute traitée par les différentes équipes de recherche. Seuls quelques principes fondamentaux seront esquissés ici :

La saisie quantitative du niveau de la religiosité au sein de la population suisse, notamment dans l'étude Stolz et al./MOSAiCH, poursuit une tradition déjà adoptée par deux autres études précédentes. Malgré le cadre plurireligieux du PNR 58, cette problématique n'a pu être examinée que par rapport aux Eglises nationales chrétiennes et aux Eglises libres, et ce en raison de la comparabilité avec les études précédentes et de la distribution statistique. La religiosité de membres d'autres religions a certes été étudiée dans d'autres projets (Morgenthaler et al., Giugni et al., J. Dahinden et al.), qui se concentraient toutefois sur des questionnements plus spécifiques. Ici s'ouvre un autre domaine de recherche trop peu traité jusqu'ici : en quoi la religiosité des chrétiens se différencie-t-elle de celle des membres d'autres religions ? Les conditions-cadres sociales ont-elles les mêmes effets sur la religiosité des individus indépendamment de leur appartenance religieuse ou existe-t-il des différences ? Le cas échéant, comment les expliquer ? Toutes ces questions n'ont pu être abordées que partiellement dans le cadre du PNR 58.

Ceci est lié à une autre composante : selon son intitulé, « Collectivités religieuses, Etat et société », le PNR 58 s'est principalement concentré – outre sur la recherche sur la religiosité – sur le niveau des collectivités religieuses, étant donné qu'elles représentent les protagonistes les plus en vue face à l'Etat et aux différents acteurs sociaux. En revanche, le domaine des symboles religieux et des différentes traditions religieuses (un domaine classique de la recherche en science des religions, mais également de la théologie), qui englobe les enseignements et les théologies, les textes sacrés et les interprétations historiques, n'a guère été abordé. Bien entendu, ces questions influencent très durablement autant la religiosité des personnes croyantes concernées que le développement des collectivités dans des conditions modernes aussi, et ce même si les individus s'émancipent des traditions ou si les communautés religieuses se réorganisent en raison des processus d'hétérogénéisation et de nivellement. D'un autre côté, les mutations aux niveaux individuel et social ont également un effet sur les systèmes symboliques religieux. Comment se transforment-ils face aux conditions-cadres actuelles ? Ceci pourrait par exemple être étudié en considérant la

façon dont les contenus et les méthodes d'enseignement se modifient lors de la transmission à la génération suivante pour certaines communautés religieuses.

Le concept d'une « recherche appliquée » sur les religions, lancé par le PNR 58, mérite lui aussi un traitement plus approfondi. Comme le présent volume tente de démontrer, ceci est impératif face aux évolutions sociales et à l'importance ambivalente, mais durable, de la thématique religieuse. Hormis pour la théologie pratique et la pédagogie religieuse, définies, du moins en ce qui concerne l'espace germanophone, selon les structures confessionnelles et théologiques courantes du christianisme, une recherche appliquée dans le domaine des disciplines s'intéressant aux religions n'est guère développée jusqu'ici. Ces questions devraient être approfondies, si possible par le biais de coopérations interdisciplinaires.

Il convient finalement de mentionner certains aspects découlant directement des projets et des problématiques du PNR 58 :

- En raison de la pluralisation religieuse et du recul croissant de la religiosité, décrits par de nombreux projets du PNR 58, il est nécessaire pour la recherche future sur les religions de traiter des marges du non religieux. Similairement, les formes de vie séculières devraient être prises en compte. Concrètement, ceci signifie qu'outre les communautés religieuses, les collectivités idéologiques n'ayant peu ou pas de rapport avec la « religion » (peu importe la définition qui en est faite) devraient faire l'objet d'une recherche interdisciplinaire.
- Cette approche devrait être accompagnée d'une réflexion continue sur la notion de religion. Il convient de considérer cette notion comme un concept volatil qu'il faut réexaminer continuellement sur la base de développements rapportés de façon empirique. Les personnes laïques devraient être interrogées plus explicitement sur leur compréhension de la religion. Les résultats de ces sondages sont à inclure dans les réflexions sur la notion de religion.
- Par rapport à la recherche sur la religiosité, la recherche portant sur les communautés religieuses est nettement sous-développée, notamment en ce qui concerne l'application de méthodes quantitatives. A cet égard, le projet Stolz et al./NCSS fait œuvre de pionnier. Il convient de poursuivre cette approche de manière pluridisciplinaire et multi-méthodologique.

Comme dans la recherche sur la religiosité, une mise en perspective serait souhaitable pour comparer les différentes approches de recherche et leurs résultats.

- En ce qui concerne la recherche sur la religiosité, les études ont montré que les instruments de sondage quantitatifs doivent être complétés en raison de la pluralisation religieuse afin de traiter plus précisément les formes de religiosité non chrétiennes et alternatives. Une mise en parallèle des méthodes et des projets qualitatifs et quantitatifs serait souhaitable afin de panacher les méthodes, comme le PNR 58 l'a partiellement déjà pratiqué.
- Il convient par ailleurs de s'intéresser de plus près aux médias en tant qu'instances socialisantes, comme le montre Becci dans le chapitre 6. Le fait que les conceptions de la religion des individus correspondent largement à celles véhiculées par les médias (voir Chapitre 4), tend à confirmer que les individus sont particulièrement influencés par les médias.

Finalement, il convient de renvoyer à un domaine supplémentaire traité actuellement dans le cadre d'un second projet de synthèse du PNR 58<sup>137</sup> et portant sur la relation entre la religion et les valeurs dans les débats contemporains en Suisse. Il s'agit d'une question rarement traitée par la recherche jusqu'ici, qui ne concerne que la recherche sur les attitudes (p. ex. European Values Study, World Values Survey). Toutefois, la relation entre la religion et les valeurs revêt une importance essentielle dans le débat public sur la religion. A ce niveau également, le PNR 58 se situe sur la frontière entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Globalement, le PNR 58 n'a pas uniquement généré de nouvelles connaissances sur des questions précises et fondamentales portant sur la religion et la religiosité contemporaines en ce qui concerne leur relation à l'Etat et à la société, mais a également suscité nombre de nouvelles questions. Il serait souhaitable que des programmes comparables soient lancés dans d'autres pays. Les évolutions complexes et tendues, contradictoires mais clairement descriptibles des paysages religieux en Europe pourraient ainsi être examinées plus précisément.

---

**137** Une publication est prévue pour fin 2012. Jörg Stolz, Christoph Bochsinger, Andrea Rota, Katharina Frank et Olivier Favre y participent.